



**LETRE AUX PORTEURS DES PARTS DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT  
ARC FLEXIBOND**

Aix-en-Provence,  
Le 07 octobre 2021.

Madame, Monsieur,

Vous détenez des parts D (FR0011513530) du Fonds Commun de Placement « ARC FLEXIBOND » (ci-après le « Fonds ») et nous tenons à vous remercier de votre confiance.

À ce titre, nous vous informons que la société de gestion de votre Fonds, la FINANCIERE DE L'ARC, a décidé de procéder à la fusion des part D, que vous détenez, avec les parts C (FR0011513522), modification que vous trouverez ci-après détaillée.

**1. L'opération**

À la suite de la baisse des rendements depuis plusieurs années, à la perte d'intérêt des contrats à PB différée, à la collecte quasi-nulle ainsi qu'au coût généré notamment en comptabilité et CAC, la FINANCIERE DE L'ARC a décidé de regrouper les parts D – parts tout souscripteur qui distribuent le résultat financier qui leur était attribué via un coupon – avec les parts C – parts tout souscripteur également mais qui capitalisent le résultat financier attribué à chaque part.

**Cet évènement n'a pas nécessité d'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers.**

Dans l'hypothèse où ces changements ne conviendraient pas à vos attentes, vous bénéficiez d'une faculté de sortie sans frais à tout moment (à l'exception de la période précédant l'opération, i.e. du 22 au 28 octobre 2021), aucune commission de rachat n'étant prévue dans le prospectus de votre Fonds.

**Nous vous précisons que le regroupement s'effectuera le 29 octobre 2021 sur la base de la valeur liquidative du 28 octobre 2021 et n'implique aucune opération spécifique de votre part.**

**2. Les modifications entrainées par l'opération**

- Le profil rendement/risque du Fonds :  
Modification du profil rendement/risque : NON  
Augmentation du profil rendement/risque : NON
- Augmentation potentielle des frais : NON
- Ampleur de l'évolution du profil de rendement / risque : néant.

Les différents frais (commission de souscription, frais de gestion financière et frais administratifs) des parts C et D sont identiques.

Pour une meilleure visibilité sur le calendrier de l'opération, nous vous invitons à vous référer au tableau récapitulatif en annexe.

### **3. Les éléments à ne pas oublier pour l'investisseur**

Nous vous rappelons la nécessité et l'importance de prendre connaissance du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI) du Fonds tenu à votre disposition au siège social de FINANCIERE DE L'ARC sis 260, rue Guillaume du Vair à Aix-en-Provence (13090) ou sur son site internet : [www.financieredelarc.com](http://www.financieredelarc.com). Vous êtes également invité à consulter la page internet du Fonds, sur laquelle vous pourrez trouver le reporting mensuel, les derniers rapports semestriel et annuel ainsi que d'autres documents d'information.

Que faire face à ces modifications ?

- Elles vous conviennent : aucune action de votre part ;
- Elles ne vous conviennent pas ou vous n'avez pas d'avis sur l'opération : vous êtes invité à prendre contact avec votre conseiller ou votre distributeur.

Votre interlocuteur habituel est à votre disposition pour vous fournir tout renseignement supplémentaire que vous pourriez souhaiter. Nous vous recommandons également de prendre régulièrement contact avec votre conseiller concernant vos placements financiers.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à ce document, et vous prions de bien vouloir croire, Madame, Monsieur, en notre considération distinguée.

**FINANCIERE DE L'ARC**

*Amandine GÉRARD*

*Présidente*



**Annexe – Calendrier de l'opération**



